AR Prefecture
043-200073401-20220317-2022021-DE
Reçu le 24/03/2022
Publié le 24/03/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.021**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 09/03/2022

Membres en exercice : 42 présents / 29 Votants : 32 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt -deux le JEUDI 17 mars à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : : Aymeric Roudil, Joël Devidal, Hervé Romieu, Dunand-Grgic Dominique, Pierre Bresselle, Raphaël Bonnet, Laurence Dessalces-Bonnet, Annie Mauté, Eliane Monteil, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Patrick Roche, Laure Jourdan, Elisabeth Loucao, Philippe Brun, Michel Ribes, Robert Machabert, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, Marie-Agnès Mourlevat, Jean-Pierre Pons, Christine Miramand, Jean-Marc Fargier.

Procuration de Raymond Abrial à Christine Miramand, , de André Ferret à Marie-Agnès Mourlevat, de Stéphane Sagueton à Raphaël Bonnet,

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET :Ecole de musique intercommunale :Tarifs chorale janvier à juin 2022

Le Président rappelle que l'école de musique intercommunale a subi les dommages de la crise sanitaire et a vu une baisse significative de ses effectifs au cours du dernier trimestre 2021.

Afin de renforcer ces effectifs, il est proposé d'intégrer de nouveaux élèves à compter de janvier 2022 et d'adapter les tarifs pour ces inscrits tardifs.

Le conseil communautaire valide la proposition du Président et adopte la tarification suivante : 85€ pour la période de janvier à juin 2022.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme